

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 décembre 2023

DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE (DOB) –
BUDGET PRIMITIF 2024

N° CS2023-46

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux décembre 2023 à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 15 décembre 2023

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – Mme Annick GROSROYAT – M. Max GIRIAT - Mme Marie-Pierre BERTHIER – M. Christophe ARMINJON - M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER - M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY –M. Alain LETESSIER - M. Denis MAIRE - M. Yves CHEMINAL - M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET – M. Michel MERMIN - Mme Carole VINCENT - M. Claude THABUIS – M. Pierrick DUCIMETIERE - M. Eddi ETIENNE – M. Sébastien JAVOQUES – Mme Nadine PERINET

- Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT – M. Marc MENEGHETTI suppléant de M. Florent BENOIT

- Délégués représentés :

M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Christophe SONGEON – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI donne pouvoir à M. Denis MAIRE

- Délégués excusés :

M. Cyril DEMOLIS - M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP – Mme Aurélie CHARILLON - M. Hubert BERTRAND – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Claire CHUINART- Mme Chrystelle BEURRIER – M. Patrick

**ANTOINE - Mme Pauline PLAGNAT-
CANTOREGGI - M. Catherine BRUN – M. Régis
PETIT – M. Benjamin VIBERT – M. Claude
MANILLIER – M. Florent BENOIT - M. Stéphane
VALLI - M. Philippe MONET – M. Yves
MASSAROTTI**

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) – BUDGET PRIMITIF 2024

La préparation du Budget Primitif (BP) pour l'année 2024, s'inscrit dans une perspective de mise en œuvre de la feuille de route politique du Pôle métropolitain adoptée le 26 mars 2021 et de la prospective budgétaire adoptée le 18 décembre 2021. Ce budget est établi dans une situation encore marquée par des incertitudes énergétiques et économiques.

Pour autant, le quatrième budget de ce mandat au Pôle métropolitain s'inscrit dans la volonté de rendre possible de nouvelles réalisations issues du plan d'actions.

L'impératif de transition écologique s'impose de plus en plus dans nos politiques publiques. Les réalisations récentes (Léman Express, Voies vertes...) ont démontré leur efficacité mais demeurent des premiers jalons.

L'année 2024 sera l'occasion de poursuivre la structuration, sur des périmètres en cours de définition, des sujets majeurs liés à l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Genevois français ou encore à l'organisation de la mobilité dans le Genevois français avec la perspective d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) avec les EPCI qui seront volontaires. Des évolutions statutaires pourront être prévues dans cette optique impactant la structuration budgétaire de la collectivité.

L'année 2024 sera également marquée par la poursuite du déploiement de services à la mobilité dans le Genevois français (autopartage et covoiturage ; Plan de Déplacements d'Entreprises), la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement à l'économie circulaire, l'élaboration d'un pacte économique fédérateur entre le Pôle métropolitain et ses EPCI membres, le développement de contractualisations (particulièrement le Contrat Chaleur Renouvelable avec l'ADEME – plus de 12 millions d'euros sur 3 ans - , les actions également soutenues par l'Etat au titre du Fonds Vert et bien entendu les différentes générations de Projet d'agglomération du Grand Genève) et la sensibilisation des élus municipaux au service de la transition écologique, le renforcement de l'offre de formation et d'évolution professionnelle ainsi que l'accompagnement de projets culturels partenariaux et transfrontaliers, facteurs de cohésion territoriale.

Dans le cadre de l'élaboration du DOB 2024 l'objectif demeure la priorisation des dépenses en adéquation avec la feuille de route politique du mandat 2020-2026.

Cette priorisation s'effectuera ainsi vers la conduite d'opérations dans les domaines thématiques de la mobilité (particulièrement les services à la mobilité selon le plan pluriannuel de développement), de l'aménagement du territoire ainsi que la transition écologique, l'économie-formation et la communication-culture-participation.

Conformément à la trajectoire adoptée lors du comité syndical du 18 décembre 2021 établissant une augmentation de la cotisation en deux temps pour atteindre 8.50 €/habitant durant le mandat 2020-2026 et rappelée à chaque Débat d'Orientation Budgétaire depuis, et, prenant en compte les propositions liées aux réalisations des objectifs de la feuille de route du Pôle métropolitain, il est proposé d'établir une cotisation de 8.50€ par habitant pour l'exercice 2024.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024, à l'appui du rapport d'orientation budgétaire (ROB) présenté en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 22/12/2023

Publié ou notifié le 22/12/2023

Le Président,
Christian DUPESSEY

